



Lancement de la nouvelle Task Force Compliance de l'European American Chamber of Commerce Auvergne Rhone-Alps en partenariat avec le cabinet Soulier Avocats



Une nouvelle Task Force pour mieux répondre aux besoins des entreprises

Démarche essentielle pour la prévention des risques, la compliance est devenue un défi majeur pour toutes les fonctions de l'entreprise et un élément indispensable de sécurisation de ses activités.

Les enjeux sont nombreux... et les risques financiers, juridiques et réputationnels, souvent sous-estimés, sont

bel et bien réels.

Dans ce contexte, l'*European American Chamber of Commerce Auvergne Rhone-Alps (EACC)* a décidé de créer, en partenariat avec le Cabinet Soulier Avocats, une nouvelle Task Force dédiée à cette problématique.

Cette nouvelle Task Force a pour ambition de permettre à différents acteurs de la compliance d'échanger en toute confidentialité sur leurs retours d'expérience et de partager leurs « bonnes pratiques ».

Elle sera animée par notre Counsel [Claire Filliatre](#), Avocate au Barreau de Lyon, Membre de la Commission Compliance et Ethique du Barreau de Lyon et Présidente de la sous-commission « Ethique privée des affaires ».

Pour plus d'information sur le fonctionnement et les objectifs de cette nouvelle Task Force, nous vous invitons à consulter la [brochure de présentation de la Task Force Compliance de l'EACC](#).

Une session de lancement programmée le 28 février prochain

La session de lancement de cette nouvelle Task Force Compliance se déroulera le **28 février prochain** dans les bureaux lyonnais du cabinet Soulier Avocats et prendra la forme d'un petit-déjeuner / débat.

Elle sera consacrée à un tour d'horizon des principaux enjeux et défis en matière de compliance et permettra à chacun de mieux appréhender les problématiques concrètes auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées. Dans ce contexte, deux compliance officers expérimentés viendront nous faire partager leur expérience et leur expertise :

- Claire Loppinet, Responsable Risques et Conformité Groupe chez Institut Mérieux.
- Loïc Servoz, Compliance Officer et Chargé d'enseignement au sein du Master 2 Compliance et Ethique des affaires à l'Université Lyon 2.

Cette session de lancement est ouverte à tout dirigeant d'entreprise, directeur juridique, directeur administratif et financier, juriste d'entreprise, compliance officer, risk manager, responsable financier, auditeur interne, directeur des ressources humaines, etc. confronté à des problématiques en lien avec la compliance.

La première session de chaque nouvelle Task Force de l'EACC est traditionnellement ouverte sans frais d'inscription aux groupes et entreprises non-membres de l'EACC.

L'inscription à cette session s'effectue via le lien suivant : [Page d'inscription à la première session de la Task Force Compliance de l'EACC](#).

Des sessions ultérieures « sur-mesure »

Les prochaines sessions de la Task Force Compliance seront consacrées à des thématiques spécifiques et



feront intervenir des experts et spécialistes de divers horizons (compliance officers, avocats spécialisés, institutionnels, experts indépendants, responsables RSE, etc.) dans une approche concrète, contextualisée et pédagogique.

La compliance est un sujet qui vous intéresse ? Vous souhaitez en savoir plus sur les mesures et les dispositifs de conformité obligatoires aux termes de la loi française ?

Venez visiter notre [Compliance Information Center](#) !

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.